



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/26/01/06

Date de convocation :

19/01/ 2024,

Objet de la délibération :

**Demande de subvention
au département du
Doubs pour le projet de
réfection du mur place
de l'Église**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

02/02/ 2024,

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

19/01/ 2024,

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 26 janvier 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia
DESTAING, M. CRETIN Guillaume, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William
RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN, M. Éric
CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Jean-Michel CLEMENT.

Absents : M. John WETZEL.

Procurations : M. Jean-Michel CLEMENT à Mme Sonia
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif
de réfection du mur place de l'Église après avis favorable
de l'Unité Départementale de l'Architecture et du
Patrimoine (UDAP) du département du Doubs ; avec la
prescription suivante :

Les piliers du portail d'entrée seront de dessin identique à
l'existant (moulure au quart supérieur, base élargie,
chapeau, etc.)

Le montant estimatif des travaux qui doit être réalisé par la
société API 25 s'élève à 52 254,90€

Dans le cas d'un chantier patrimonial le plan de
financement prévisionnel serait le suivant :

- Région Bourgogne Franche-Comté (20%) ➡ 10 451.00 €
- Récolte de dons via la Fondation du Patrimoine
(9.50%) ➡ 5 000.00 €
- Contrat P@C Loue Lison – Soutien aux projets
locaux – Département du Doubs (30%) ➡ 15 676.00 €
- Autofinancement (40.50%) ➡ 21 128.00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à
l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent et aux demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

